



CE COMMUNIQUÉ NE PEUT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ L'OFFRE OU LA VENTE DE TITRES CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES DISPOSITIONS LÉGALES EN VIGUEUR.

CE COMMUNIQUÉ EST DIFFUSÉ À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE OU UNE SOLlicitation D'UNE OFFRE D'ACHAT DE VALEURS MOBILIERES ET L'OFFRE DES OBLIGATIONS (TELLES QUE DÉFINIES CI-DESSOUS) NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE AU PUBLIC (À DES PERSONNES AUTRES QUE DES INVESTISSEURS QUALIFIÉS) DANS UNE QUELCONQUE JURIDICTION, Y COMPRIS LA FRANCE.

LES OBLIGATIONS NE PEUVENT ÊTRE OFFERTES OU VENDUES QU'À D'INVESTISSEURS QUALIFIÉS, QUI COMPRENNENT, POUR LES BESOINS DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE, LES CLIENTS PROFESSIONNELS ET LES CONTREPARTIES ÉLIGIBLES. LES TITRES NE PEUVENT ÊTRE OFFERTS OU VENDUS À DES INVESTISSEURS DE DÉTAIL. AUCUN DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉ N'A ÉTÉ, NI NE SERA PRÉPARÉ AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION UE PRIIPS OU UK PRIIPS.

Remboursement anticipé par Korian des obligations à durée indéterminée à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ODIRNANE) émises en juillet 2017 et en septembre 2018 (ISIN : FR0013266087) (les « ODIRNANE 2017 »)

Paris, le 8 septembre 2021 - Korian (la « **Société** ») annonce aux porteurs d'ODIRNANE 2017 (ce terme incluant, pour lever toute ambiguïté, les ODIRNANE 2017 additionnelles émises en septembre 2018) qu'à la suite de l'offre de rachat des ODIRNANE 2017 en date du 1^{er} septembre 2021, la totalité des ODIRNANE 2017 en circulation représente à la date de la présente notice, moins de 10% du nombre d'ODIRNANE 2017 émises à l'origine.

Par conséquent, la Société informe les porteurs d'ODIRNANE 2017 restant en circulation qu'elle va procéder au remboursement anticipé desdites ODIRNANE 2017 en circulation selon les termes et conditions définies par la Condition 9.3 des ODIRNANE 2017 (les « **Termes et Conditions** », ou les « **Conditions** ») en vue de leur annulation conformément à la loi.

La date prévue pour le remboursement anticipé des ODIRNANE 2017 sera le 25 octobre 2021 (la « **Date de Remboursement Anticipé** »). Le prix de remboursement anticipé pour chaque ODIRNANE 2017 s'élèvera à 40,21 EUR (soit la valeur nominale par ODIRNANE 2017) ainsi que les intérêts courus depuis (et y compris) le 1^{er} juillet 2021 (soit la dernière date de paiement des intérêts) jusqu'à (mais à l'exclusion de) la Date de Remboursement Anticipé, soit un prix total de 40,52832 EUR par ODIRNANE 2017 (le « **Prix de Remboursement Anticipé** »).

Conformément aux Termes et Conditions, les porteurs d'ODIRNANE 2017 peuvent exercer leur droit à l'attribution/échange d'actions de la Société (le « **Droit de Conversion** ») y afférent soit jusqu'au (et y compris) 28 septembre 2021 (le « **Dernier Jour de la Période d'Exercice** »).

Afin d'éviter toutes ambiguïtés, conformément aux Termes et Conditions :

- (i) La Date de la Demande relative à un tel exercice du Droit de Conversion devra tomber le ou avant le Dernier Jour de la Période d'Exercice, à défaut un tel exercice ne sera pas valide et les ODIRNANE 2017 concernées seront remboursées selon les modalités précisées au paragraphe (ii) ci-dessous ; et
- (ii) Chaque ODIRNANE 2017 pour laquelle le Droit de Conversion n'a pas été valablement exercé de sorte que la Date de la Demande tombe le ou avant le Dernier Jour de la

COMMUNIQUE DE PRESSE



CE COMMUNIQUÉ NE PEUT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ L'OFFRE OU LA VENTE DE TITRES CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES DISPOSITIONS LÉGALES EN VIGUEUR.

CE COMMUNIQUÉ EST DIFFUSÉ À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE OU UNE SOLlicitation D'UNE OFFRE D'ACHAT DE VALEURS MOBILIERES ET L'OFFRE DES OBLIGATIONS (TELLES QUE DÉFINIES CI-DESSOUS) NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE AU PUBLIC (À DES PERSONNES AUTRES QUE DES INVESTISSEURS QUALIFIÉS) DANS UNE QUELCONQUE JURIDICTION, Y COMPRIS LA FRANCE.

LES OBLIGATIONS NE PEUVENT ÊTRE OFFERTES OU VENDUES QU'À D'INVESTISSEURS QUALIFIÉS, QUI COMPRENNENT, POUR LES BESOINS DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE, LES CLIENTS PROFESSIONNELS ET LES CONTREPARTIES ÉLIGIBLES. LES TITRES NE PEUVENT ÊTRE OFFERTS OU VENDUS À DES INVESTISSEURS DE DÉTAIL. AUCUN DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉ N'A ÉTÉ, NI NE SERA PRÉPARÉ AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION UE PRIIPS OU UK PRIIPS.

Période d'Exercice sera remboursé au Prix de Remboursement Anticipé à la Date de Remboursement Anticipé.

Il est rappelé aux porteurs d'ODIRNANE 2017 que, pour exercer leur Droit de Conversion, une demande en ce sens doit être faite auprès de l'intermédiaire financier qui détient leurs ODIRNANE 2017 en compte-titres. Toute demande d'exercice sera irrévocable à compter de sa réception par l'intermédiaire financier concerné.

La date de la demande d'exercice correspondra au jour ouvré au cours duquel la dernière des conditions (1) et (2) ci-dessous est réalisée, au plus tard à 16h00 (heure de Paris) ou le jour ouvré suivant si elle est réalisée après 16h00 (heure de Paris), (la « **Date de la Demande** ») :

(1) CACEIS Corporate Trust, en sa qualité d'agent centralisateur, (l'« **Agent Centralisateur** ») aura reçu la demande d'exercice transmise par l'intermédiaire financier dans les livres duquel les ODIRNANE 2017 concernées sont détenues en compte-titres ;

(2) les ODIRNANE 2017 concernées auront été transférées à l'Agent Centralisateur par l'intermédiaire financier concerné.

Toute demande d'exercice du Droit de Conversion parvenue à l'Agent Centralisateur prendra effet le premier jour de bourse suivant la Date de la Demande (la « **Date d'Exercice** »).

Conformément aux Termes et Conditions, les porteurs d'ODIRNANE 2017 pour lesquelles le Droit de Conversion a été valablement exercé recevront livraison, au choix de la Société, soit :

- d'un montant en numéraire, soit d'une combinaison de numéraire et d'actions nouvelles et/ou existantes de la Société au plus tard le quatrième jour de bourse suivant la fin de la période de calcul couvrant une période de 10 jours de bourse consécutifs (la « **Période de Calcul** ») débutant le premier jour de bourse suivant immédiatement le dernier jour de la période de notification de 4 jours de bourse débutant le premier jour de bourse suivant la Date d'Exercice (la « **Période de Notification** ») ;
- uniquement d'actions nouvelles et/ou existantes de la Société au plus tard le quatrième jour de bourse suivant la fin de la Période de Notification.

Pour plus d'informations, les porteurs d'ODIRNANE 2017 sont invités à consulter les Termes et Conditions.

COMMUNIQUE DE PRESSE



CE COMMUNIQUÉ NE PEUT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ L'OFFRE OU LA VENTE DE TITRES CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES DISPOSITIONS LÉGALES EN VIGUEUR.

CE COMMUNIQUÉ EST DIFFUSÉ À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE OU UNE SOLlicitation D'UNE OFFRE D'ACHAT DE VALEURS MOBILIERES ET L'OFFRE DES OBLIGATIONS (TELLES QUE DÉFINIES CI-DESSOUS) NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE AU PUBLIC (À DES PERSONNES AUTRES QUE DES INVESTISSEURS QUALIFIÉS) DANS UNE QUELCONQUE JURIDICTION, Y COMPRIS LA FRANCE.

LES OBLIGATIONS NE PEUVENT OFFERTES OU VENDUES QU'À D'INVESTISSEURS QUALIFIÉS, QUI COMPRENENT, POUR LES BESOINS DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE, LES CLIENTS PROFESSIONNELS ET LES CONTREPARTIES ÉLIGIBLES. LES TITRES NE PEUVENT ÊTRE OFFERTS OU VENDUS À DES INVESTISSEURS DE DÉTAIL. AUCUN DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉ N'A ÉTÉ, NI NE SERA PRÉPARÉ AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION UE PRIIPS OU UK PRIIPS.

À propos de Korian

Korian, premier Groupe européen de Soins au service des personnes âgées et fragiles. www.korian.com

Korian est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris depuis novembre 2006 et fait partie des indices suivants : SBF 120, CAC Health Care, CAC Mid 60, CAC Mid & Small et MSCI Global Small Cap

Ticker Euronext : KORI - ISIN : FR0010386334 – Reuters : KORI.PA – Bloomberg : KORI.FP

CONTACTS INVESTISSEURS

Sarah Mingham
Directrice des Relations Investisseurs
et des Financements
sarah.mingham@korian.com
Tél. : +33 (0)1 55 37 53 55

Carole Alexandre
Directrice Adjointe
des Relations Investisseurs
carole.alexandre@korian.com
Tél. : +33 (0)7 64 65 22 44

CONTACTS MEDIA

Jean-Marc Plantade
Directeur des Relations Presse
jean-marc.plantade@korian.fr
Tél. : +33 (0)7 62 90 32 58

Cyrille Lachèvre
Directeur Adjoint des Relations Presse
cyrille.lachevre@korian.fr
Tél. : +33 (0)7 61 53 54 86

Marjorie Castoriadis
Responsable Relations Media
marjorie.castoriadis@korian.fr
Tél. : +33 (0)7 63 59 88 81

AVERTISSEMENT

Ce communiqué ne peut être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de tout document ou autre information auxquels il est fait référence dans le présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Tout manquement à de telles restrictions est susceptible de constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par Korian des ODIRNANE 2017 ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission par la Société ou la souscription des ODIRNANE 2017 peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques ; Korian n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.